



DLAAP/980

Casablanca, le 31/01/2024

OBJET : REPONSE A LA DEMANDE D'INFORMATION DES CONCURRENTS RELATIVE A L'AO N°67/2024

OBJET : FOURNITURE DE TAMIS, MOULES ET GRILLES

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

- 1- Nous vous prions de nous fournir les précisions relatives aux dimensions des moules avec leurs tolérances des articles 2.18 et 2.19.
- 2- Nous vous prions de nous fournir les accessoires pour articles 2.18 et 2.19, s'il y a lieu de les fournir.
- 3- Quel est le diamètre et l'épaisseur de l'article 2.8.
- 4- La norme de l'article 2.20

Réponses :

- 1- Les moules doivent permettre de confectionner des éprouvettes de diamètre respectivement de (80 ± 2) mm et de (120 ± 3) mm, déjà spécifié dans le prix 2.18 et 2.19
- 2- Les accessoires, s'il y a lieu de les fournir sont :
 - Moule complet avec les éléments suivants :
 - Moule d'essai
 - Piston inférieur
 - Piston supérieur
 - Jeu de cales
 - Cylindre de démoulage évidé
 - Piston de pénétration
- 3- Le diamètre et l'épaisseur sont :
 - Diamètre est de 150mm
 - Epaisseur $(10\text{mm}\pm 1\text{mm})$
- 4- La norme de l'article 2.20 est : ISO 1920-8 :2009

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.

DLAAP/980